MIRABEL VOUS INFORME

Vol. 8, nº 15 | BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL | Juillet 2022

MIRABEL FÊTE SON 50e ANNIVERSAIRE

Tous les yeux seront bientôt rivés sur la Ville de Mirabel qui célébrera ses 50 ans. Du 4 au 7 août, les festivités de cet anniversaire en mettront plein la vue !

Désireuse d'offrir des spectacles à la hauteur de sa riche histoire patriotique et de l'empreinte impressionnante laissée par de grands bâtisseurs québécois sur son territoire, la Ville n'a pas hésité à organiser un événement dont l'ampleur retentira pendant longtemps.

Les quatre jours d'activités et de prestations musicales et humoristiques placeront Mirabel sous les projecteurs et permettront à tous de profiter de célébrations dignes d'un demi-siècle d'existence. La Ville a d'ailleurs préparé un guide du festivalier pour rappeler les points importants de l'événement. Celui-ci est disponible en page 8.

RÉDACTION ET PRODUCTION Service des communications | **IMPRESSION** Hebdo Litho | **PHOTO** Image-13, Clair Obscur, Photographie Fortin | **DISTRIBUTION** Postes Canada
RENSEIGNEMENTS Service des communications, Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3 | **TÉLÉPHONE** 450 475-8653
SITE INTERNET www.mirabel.ca | **COURRIEL** communications@mirabel.ca | **DÉPÔT LÉGAL** Bibliothèque nationale du Québec | **TIRAGE** 28 418 exemplaires

Distribution des imprimés publicitaires

Mise à jour

Quelques mois après avoir eu gain de cause dans le procès l'opposant à TC Transcontinental pour la distribution du Publisac sur son territoire, la Ville de Mirabel tient à effectuer une mise à jour sur le dossier. Elle offre également à tous ses résidents une paire d'autocollants (rouge et vert) qui sont insérés dans cette édition du *Mirabel vous informe*. Ceux-ci sont également disponibles dans toutes les bibliothèques de Mirabel et à l'hôtel de ville.

État de la situation légale

Comme indiqué dans un communiqué de presse émis le 20 avril dernier par TC Transcontinental, l'entreprise fait appel de la décision de la Cour supérieure du Québec qui avait tranché en faveur de Mirabel.

La Ville défendra donc la décision rendue et fera valoir son point de vue concernant l'importante décision d'adopter un système d'adhésion volontaire (*opt-in*) pour recevoir le Publisac. Cette décision, rappelons-le, en est une de protection environnementale. L'objectif de la Ville de Mirabel était de mettre en place une méthode qui pourrait être imitée partout au Québec et qui, appliquée à l'échelle de la province, permettrait d'éviter que des millions de circulaires par année ne se retrouvent dans les sites de recyclage et dans les dépotoirs, protégeant ainsi l'environnement et concrétisant la vision de développement durable de Mirabel.

À Montréal seulement, une telle méthode empêcherait que plus de 41 millions de publicités non sollicitées aboutissent dans les sites de recyclage et dans les dépotoirs chaque année.

Dans un communiqué émis le 15 juin dernier, TC Transcontinental affirme vouloir faire preuve de « responsabilité sociale », vouloir « bâtir un avenir durable et prospère » tout en priorisant une « croissance plus verte ». Il s'agit des intentions exactes de Mirabel lors de la mise sur pied de son système d'adhésion volontaire et que partagent aussi bon nombre d'autres Villes et Municipalités québécoises.

Effets à l'extérieur de Mirabel

Mirabel est heureuse que la Ville de Montréal ait annoncé la mise en place d'un système similaire au sien qui prendra effet en mai 2023. Le 25 juin dernier, TC Transcontinental a déposé une poursuite en Cour supérieure du Québec pour maintenir son droit de distribuer librement le Publisac à Montréal, y compris à ceux qui ne l'ont pas demandé. La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, en entrevue avec Mario Dumont sur QUB Radio, a souligné l'importance de cette initiative. « Il est temps de faire preuve de courage, pour la population et pour notre planète. Il faut prendre des décisions qui ne sont pas toujours faciles, mais qui sont les bonnes. Le statu quo n'est plus une option », a-t-elle déclaré.

Lors d'une séance ordinaire de son conseil municipal tenue le 8 juin dernier, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a adopté une résolution sur la mise en œuvre d'initiatives municipales en matière de réduction à la source des matières résiduelles. Elle invite toutes les Municipalités de la Couronne Nord à prendre connaissance de l'initiative de la Ville de Mirabel et à également adopter des mesures visant la réduction à la source et le réemploi des matières résiduelles.

La Ville de Boisbriand, lors d'une séance du conseil municipal ayant eu lieu le 5 juillet dernier, a entrepris une action similaire en adoptant une résolution qui fait appel aux autres municipalités de la Couronne Nord et les incite à s'inspirer des initiatives de Mirabel quant à la distribution d'imprimés publicitaires.

Fière que son système fonctionne, Mirabel est encouragé que d'autres Villes et Municipalités emboîtent le pas, reflétant ainsi un désir commun de protéger l'environnement par des mesures simples, mais qui ne pouvaient attendre.

MAINTENANT QUE LE PUBLISAC EST DISTRIBUÉ PAR POSTES CANADA À MIRABEL :

JE NE VEUX PAS RECEVOIR LES IMPRIMÉS PUBLICITAIRES DISTRIBUÉS PAR POSTES CANADA (INCLUANT LE PUBLISAC LORSQU'IL EST DISTRIBUÉ PAR LA POSTE).

J'appose l'autocollant rouge « Non aux imprimés publicitaires » à l'endroit où le facteur dépose mon courrier.

Si mon courrier est déposé à l'intérieur de ma case postale :

Si mon courrier est déposé dans ma boîte aux lettres en bordure de rue :

Si mon courrier est déposé dans ma boîte aux lettres :

JE NE VEUX PAS RECEVOIR À LA MAISON LES IMPRIMÉS PUBLICITAIRES QUI NE SONT PAS DISTRIBUÉS PAR POSTES CANADA.

Je n'ai rien à faire.

Le règlement interdit la distribution d'imprimés publicitaires à tous ceux qui n'ont pas apposé l'étiquette verte « Oui aux imprimés publicitaires ».

JE VEUX RECEVOIR LES IMPRIMÉS PUBLICITAIRES DISTRIBUÉS PAR POSTES CANADA (INCLUANT LE PUBLISAC) LÀ OÙ LE FACTEUR DÉPOSE MON COURRIER.

Je n'ai rien à faire.

JE VEUX RECEVOIR À LA MAISON LES IMPRIMÉS PUBLICITAIRES QUI NE SONT PAS DISTRIBUÉS PAR POSTES CANADA.

J'appose l'autocollant vert « Oui aux imprimés publicitaires » sur ma porte d'entrée, assez près de la poignée.

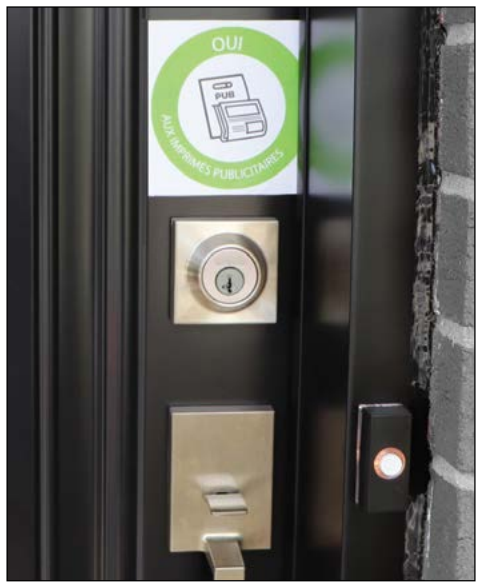

Pour les résidents ayant une boîte aux lettres qui n'est plus utilisée par Postes Canada, ils doivent y apposer l'autocollant vert de façon à ce qu'il soit bien visible, même quand la boîte aux lettres est fermée.

S'adresser directement à Postes Canada

Il est également possible pour les résidents de s'adresser directement à Postes Canada pour cesser de recevoir les imprimés publicitaires. Après avoir créé un billet de service dans lequel seront indiquées les informations de la résidence et avoir émis un numéro de référence au résident, Postes Canada mettra à jour les informations dans son système. Lorsque les changements seront faits, le centre de tri ne remettra plus d'imprimés publicitaires aux facteurs pour être livrés à la résidence en question.

Puisque ce processus peut prendre jusqu'à six semaines, il est tout de même recommandé d'apposer un autocollant rouge entre-temps à l'endroit où le facteur dépose le courrier.

Les personnes intéressées à inscrire leur résidence sur la liste des adresses ne recevant plus d'imprimées publicitaires livrés par Postes Canada peuvent appeler au 1 800 267-1155. Elles peuvent également visiter la page Web suivante :

www.canadapost-postescanada.ca/scp/fr/soutien/bc/reception/livraison-courrier/comment-arreter-de-recevoir-de-la-publicite.

Recrutement

Citoyens en patrouille

Vous désirez vous impliquer pour contribuer à la sécurité de votre ville ? Rejoignez l'équipe de Citoyens en patrouille !

Rôle principal

Patrouiller de façon visible les quartiers résidentiels de Mirabel, afin d'assurer la quiétude des lieux et de signaler toute anomalie.

Critères de sélection

- Être un citoyen ou un employé de Mirabel.
- Détenir un permis de conduire de classe 5 valide.
- Réussir la vérification d'empêchements.

Fonctionnement

- Le programme est offert tout au long de l'année, sept jours sur sept.
- Les quarts de patrouille offerts sont les suivants : de 9 h à 12 h, de 12 h à 15 h, de 15 h à 18 h, de 18 h à 21 h et de 21 h à minuit.
- Quart de 3 h maximum par jour par participant.
- Disponibilité sur une base volontaire. Aucun quart ne sera imposé.
- Patrouille individuelle ou en duo avec un autre bénévole inscrit à la patrouille.
- La patrouille se fait à bord d'un véhicule fourni par la Ville de Mirabel et identifié au projet Citoyens en patrouille.
- Le participant doit choisir un secteur à patrouiller parmi les suivants :

Secteur 1	Saint-Janvier	Saint-Antoine	
Secteur 2	Domaine-Vert Nord	Domaine-Vert Sud	
Secteur 3	Saint-Augustin /Petit-Saint-Charles	Sainte-Scholastique	Sainte-Monique
Secteur 4	Saint-Canut	Mirabel-en-Haut	
Secteur 5	Saint-Hermas	Saint-Benoît	Saint-Jérusalem

Vous avez des questions ?

Venez rencontrer l'équipe des relations communautaires du Service de police et les bénévoles de Citoyens en patrouille lors du 50e anniversaire de Mirabel. Des formulaires d'inscription seront disponibles sur place.

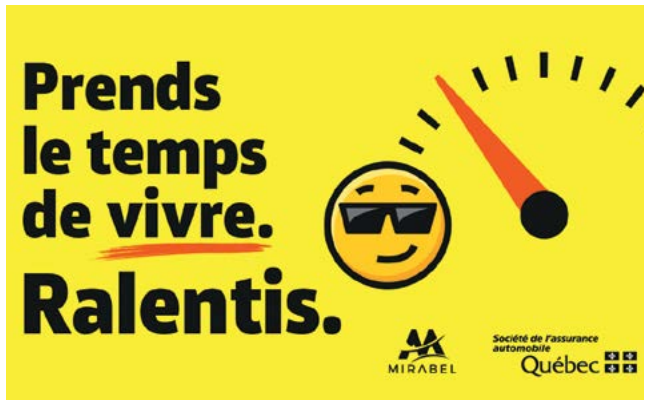

Sécurité routière

Une nouvelle campagne pour réduire la vitesse sur les routes de Mirabel

La Ville de Mirabel poursuit ses efforts pour sécuriser les routes de ses quartiers résidentiels en se joignant à la campagne *Prends le temps de vivre. Ralentis*. En rappelant aux automobilistes et aux motocyclistes l'importance de respecter le code de la route, cet outil de sensibilisation servira à encourager le civisme au volant pour grandement réduire la vitesse excessive dans les secteurs résidentiels.

Le message fort de la campagne retentira dans tous les secteurs de Mirabel, tant sur des panneaux que sur les différentes plateformes de la Ville, reflétant ainsi le désir du conseil municipal de prioriser la sécurité publique.

Avec des visuels vifs et saisissants, cette campagne représente la deuxième phase du plan d'action de Mirabel *On M notre vie de quartier : RALENTISSEZ*, lancé l'année dernière. La Ville continuera de parfaire ses outils de sensibilisation tout en les déployant à grande échelle. En ce sens, elle profitera du soutien de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) qui lui offrira des panneaux et des affiches afin que le message *Prends le temps de vivre. Ralentis* puisse bénéficier de la plus grande visibilité possible.

La Ville fera toujours ce qu'elle peut pour assurer la sécurité des résidents et cette nouvelle campagne témoigne de ce désir du conseil. Il est important de comprendre que la vitesse sur les routes n'est pas seulement un problème mirabellois, mais plutôt un problème régional. L'éducation et la courtoisie sont des façons proactives de faire face à cet enjeu. En faisant preuve d'introspection et en améliorant le comportement au volant, les conducteurs seront en mesure de comprendre que la sécurité routière est la responsabilité de tous.

— PATRICK CHARBONNEAU
MAIRE DE MIRABEL

La campagne *Prends le temps de vivre. Ralentis* sera également déployée par plusieurs autres Villes des Laurentides, permettant ainsi la transmission d'un message puissant et uniforme. Elle est issue d'une collaboration entre la Ville de Saint-Eustache et la SAAQ qui ont toutes les deux permis sa déclinaison sur les différents territoires. La Ville de Mirabel les remercie chaleureusement.

JUSQU'AU 6 AOÛT !

CONCOURS MON M VOYAGE !

instagram.com/villedemirabel

IL VOUS RESTE QUELQUES SEMAINES POUR PARTICIPER ET COURIR LA CHANCE DE GAGNER DE BEAUX PRIX !

mirabel.ca/MonMVoyage

De gauche à droite : Le surveillant de chantiers, M. Pierre-Luc Mongeon, les inspectrices des bâtiments, Mmes Marie-Hélène Fugère et Camille Pelletier et l'inspecteur des bâtiments, M. William Corbeil.

La sécurité et l'environnement sont les responsabilités de tous

Le Service de l'environnement et du développement durable et le Service de l'aménagement et de l'urbanisme de Mirabel ont à leur emploi des inspecteurs et des surveillants dont le travail est essentiel à la protection de l'environnement de la région et au respect des normes de la Ville.

En parcourant les secteurs de Mirabel et en identifiant des situations qui ont le potentiel de mettre à risque les richesses naturelles du territoire ou qui contreviennent à la réglementation, ils contribuent directement à la conservation de nos ressources les plus précieuses et au respect des règlements en vigueur.

Considérant la grande importance de leur rôle, la Ville leur a donc attribué des droits nécessaires à la complétion de leur travail. Ils peuvent ainsi visiter et examiner tout bâtiment (intérieur et extérieur) ou tout terrain, vacant ou non, pour appliquer les règlements de la Ville. Conséquemment à l'information acquise lors de leurs visites, ils peuvent demander à toute personne de cesser tout usage et de suspendre les travaux qui contreviennent aux règlements de la Ville.

Les surveillants de chantiers, tout comme les inspecteurs des bâtiments et les inspecteurs en environnement, profitent de ces droits afin d'accomplir leur travail. En se concentrant sur les problématiques de remblai, les surveillants de chantiers assurent la bonne santé des terres et des cours d'eau, qui est une priorité de la plateforme environnementale de Mirabel.

La Ville désire donc rappeler à tous les Mirabellois que le respect et la courtoisie sont de mise dans toutes leurs interactions avec les inspecteurs et les surveillants de chantiers. La collaboration permettra d'accélérer les processus d'inspection et de garantir que toute situation non conforme représentant un danger potentiel soit réglée efficacement. En travaillant de pair avec les équipes d'urbanisme et d'environnement de la Ville, les Mirabellois peuvent contribuer à la sécurité et aux respect des normes dans leur secteur, ainsi qu'à la conservation des ressources sur le territoire.

Les travaux s'amorcent à Saint-Canut !

Il est finalement temps de sortir la machinerie lourde pour procéder au réaménagement et à la réfection du chemin Saint-Simon et de la route 158.

Le projet vise non seulement à augmenter la fluidité de la circulation, mais aussi à sécuriser le réseau routier local pour protéger les conducteurs et les piétons. Les travaux seront échelonnés sur quatre phases et la première a démarré le 18 juillet dernier.

Travaux préparatoires – du 18 au 22 juillet 2022

- Travaux pour l'ajout d'un nouvel accès aux commerces sur le cadran nord-ouest de l'intersection du chemin Saint-Simon et de la route Sir-Wilfrid Laurier (158).
- Canalisation d'un fossé à l'intersection de la route Sir-Wilfrid-Laurier (158) et du chemin Saint-Simon.

Phase 1 – du 25 juillet au début septembre 2022

Travaux sur le chemin Saint-Simon et sur la route Sir-Wilfrid-Laurier (158) jusqu'au nord de la rue de la Sablière. Cette première phase des travaux entraînera la fermeture du chemin Saint-Simon entre la route Sir-Wilfrid-Laurier (158) et le boulevard de Saint-Canut. Le chemin de détour se fera par la rue Dupuis et le boulevard de Saint-Canut. L'accès aux commerces sera cependant maintenu en tout temps.

Objectifs des travaux :

- remplacement d'un ponceau du cours d'eau Laurin à l'intersection de la route Sir-Wilfrid-Laurier (158) et du chemin Saint-Simon;
- aménagement de voies de circulation, de voies de virage exclusives, de pistes cyclables, de trottoirs, d'îlots centraux et d'éclairage de rue;
- modification des feux de circulation existants à l'intersection du chemin Saint-Simon et de la route Sir-Wilfrid-Laurier (158);
- ajout de nouveaux feux de circulation à l'intersection du chemin Saint-Simon et de la rue de la Sablière.

Pour plus d'information sur les phases et le déroulement des travaux, les personnes intéressées peuvent consulter la page Web mirabel.ca/travaux.

SOUTENIR LES COMMERCES DE PROXIMITÉ DANS LES SECTEURS CIBLÉS

La Ville de Mirabel met à la disposition des commerçants des secteurs considérés comme étant mal desservis (Saint-Hermas, Sainte-Scholastique, Sainte-Monique et Saint-Benoît) des fonds pour les soutenir dans le développement d'entreprise. En se concentrant sur ses priorités d'intervention, la Ville remettra de nouveau des subventions dans le cadre du Fonds de soutien au commerce de détail (FSC).

L'objectif du FSC est d'améliorer l'offre de service de proximité aux communautés localisées dans ces secteurs.

Afin d'être admissible au FSC, les personnes intéressées doivent être âgées d'au moins 18 ans. Elles doivent avoir une mise de fonds équivalente à au moins 25 % des coûts du projet. Elles devront soumettre un plan d'affaires complet qui démontre que le projet apporte une valeur ajoutée à l'offre commerciale existante. L'entreprise doit être légalement inscrite au registre des entreprises du Québec et être située à Saint-Hermas, à Sainte-Scholastique, à Sainte-Monique ou à Saint-Benoît.

Les postulants dont les projets seront sélectionnés pourront profiter d'une aide financière non remboursable d'un maximum de 5 000 $ par entreprise lors de l'implantation, l'expansion ou la rétention d'un commerce de détail dans un secteur mal desservi de la municipalité. Cette contribution ne peut dépasser 25% du coût total du projet.

Les formulaires de demande pour ce fonds et pour tous les prêts et les subventions de la Ville, ainsi que tous les détails qui s'y rapportent, se trouvent à la page Web mirabel.ca/entrepreneurs. Pour tout autre renseignement, les personnes intéressées peuvent contacter Mirabel économique au 450 475-2110.

On M reconnaître nos employés !

20 ans de service

France Dion
Adjointe administrative
Mirabel économique

15 ans de service

Jean-François Richer
Pompier
Service de la sécurité incendie

5 ans de service

Martin Turgeon
Opérateur de surfaceuse à glace – préposé et journalier-chauffeur aux parcs et terrains de jeux
Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Martin Létourneau
Opérateur de surfaceuse à glace – préposé et journalier-chauffeur aux parcs et terrains de jeux
Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Simon Caouette
Pompier
Service de la sécurité incendie

Audrey-Ann Ladouceur
Répartitrice
Service de police

Marc-André Lafortune
Policier
Service de police

Merci !

De gauche à droite : le directeur de Mirabel économique, M. Gilbert LeBlanc, le président et cofondateur de Tourisme Mirabel, M. Stéphane Michaud et le maire de Mirabel, M. Patrick Charbonneau.

De gauche à droite : Alexi Morin, employé du Parc du Domaine Vert et instigateur du projet et le directeur de la Régie intermunicipale du Domaine Vert, M. Sébastien Lalonde.

De gauche à droite : le directeur de Mirabel économique, M. Gilbert LeBlanc, le coactionnaire de Ferme Gilcristall SENC, M. Martin L'Allier et le maire de Mirabel, M. Patrick Charbonneau.

Le Fonds de soutien au développement (FSD) et le Fonds de la relève agricole soutiennent des initiatives locales

128 490 $ pour le plan d'action 2022 de Tourisme Mirabel

La Ville de Mirabel est fière d'octroyer à Tourisme Mirabel une aide financière de 128 490 $ pour soutenir le fonctionnement de ses opérations générales et la mise en œuvre de son plan d'action 2022.

La gestion de la quatrième édition du marché de Noël de Mirabel, l'avancement de la troisième phase du projet Mirabel Cyclo-Branché et la mise en œuvre du plan de consolidation et de déploiement de l'industrie équestre de Mirabel comptent parmi les nombreux projets pris en charge par l'organisme. Tourisme Mirabel s'est également donné comme mission de faire rayonner l'érable et ses dérivés en tant que produits phares de la région, créant ainsi de l'engouement touristique.

Aussi, parmi les nouveaux projets à venir, nous retrouvons le développement du pôle d'accueil de l'aérocité YMX et le déploiement du réseau de vélos à assistance électrique.

14 814 $ pour le projet *Jardins camps de jour* du Parc du Domaine Vert

La Ville de Mirabel est heureuse de soutenir l'initiative de jardins du Parc du Domaine Vert. Grâce à une aide financière d'un montant de 14 814 $, les enfants fréquentant les camps de jour pourront s'initier au jardinage et aux enjeux bioalimentaires par l'offre d'ateliers, de capsules et de panneaux éducatifs. Plus encore, ils pourront goûter et repartir avec leurs fruits, légumes et plantes comestibles fraîchement cueillis.

Le Parc du Domaine Vert est constitué en une régie intermunicipale ayant comme Villes membres : Blainville, Boisbriand, Mirabel et Sainte-Thérèse. La vocation de ce parc forestier en est une de plein air. Le respect de l'environnement y est fondamental. Les activités offertes s'adressent aux familles, aux groupes scolaires et aux entreprises.

5 000 $ pour la relève de la Ferme Gillcristall SENC

Les producteurs agricoles travaillent fort pour nourrir la population. La Ferme Gillcristall SENC de Mirabel et sa relève s'efforcent de contribuer à cet effort en fournissant aux Québécois du lait de grande qualité.

Mirabel se fait un devoir de soutenir la relève agricole de son territoire, comme en témoigne le montant de 5000 $ qu'elle a remis à Martin L'Allier, producteur laitier de 27 ans, dans le cadre d'un projet de transfert des parts à la relève. L'entreprise familiale du secteur de Saint-Augustin exploite un troupeau laitier de 165 vaches, dont 70 en lactation, et cultive du foin, du blé et du maïs sur 140 hectares.

Mirabel, Ville nourricière

La Ville tient à souligner une initiative du Parc du Domaine Vert qui cherche à initier les enfants au jardinage et aux enjeux bioalimentaires.

L'été dernier, le Parc avait planté des légumes et des melons afin de mesurer l'intérêt des jeunes pour ce type d'activités. Les résultats ayant été positifs, le Parc a ensuite décidé de pousser l'initiative plus loin. Cet été, ce sont donc dix bacs de jardinage qui y ont été installés et qui permettront quotidiennement, dans le cadre du projet *Jardins camps de jour* et avec le soutien financier de la Ville de Mirabel, à plus de 250 enfants inscrits au camp de jour du Parc de découvrir le jardinage et les bénéfices de la culture locale d'aliments.

C'est par le biais de diverses activités que les jeunes pourront en apprendre davantage sur l'agriculture et, bien sûr, rapporter le fruit de leurs efforts à la maison.

Démarche soutenue par : PARTENARIAT CANADIEN pour l'AGRICULTURE
Canada Québec

50e ANNIVERSAIRE DE MIRABEL

GUIDE DU FESTIVALIER

OÙ ET QUAND ?

Les festivités du 50e anniversaire de Mirabel auront lieu au complexe du Val-d'Espoir situé au 17700, rue du Val-d'Espoir à Saint-Janvier.

Les spectacles intérieurs auront lieu dans l'aréna du complexe du Val-d'Espoir situé au 17750, rue du Val-d'Espoir.

RESTRICTIONS

LES APPAREILS PHOTO ET LES CAMÉRAS SONT INTERDITS DURANT LES SPECTACLES. LES BOUTEILLES DE VERRE, LES BOISSONS ALCOOLISÉES PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR ET LES ANIMAUX SONT PROHIBÉS. LES CHAISES PLIANTES SONT INTERDITES LE SAMEDI.

STATIONNEMENT

RENDEZ-VOUS AU STATIONNEMENT EN EMPRUNTANT LA CÔTE SAINT-PIERRE, LA RUE JOSEPH-MARC-VERMETTE, TOURNEZ SUR LA RUE DES ÉTANGS ET CONTINUEZ JUSQU'AU DÉPÔT À NEIGE.

UN DEUXIÈME STATIONNEMENT EST DISPONIBLE LES 6 ET 7 AOÛT AU 17000, RUE AUBIN, PRÈS DU BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE (CFTR).

LE 6 AOÛT, TROIS STATIONNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SERONT DISPONIBLES. CONSULTEZ LEUR EMPLACEMENT À LA PAGE 9.

À BOIRE ET À MANGER !

DES CAMIONS DE NOURRITURE DE RUE ET DES RAFRAÎCHISSEMENTS SERONT DISPONIBLES SUR LE SITE, À PRIX POPULAIRE.

PROGRAMMATION

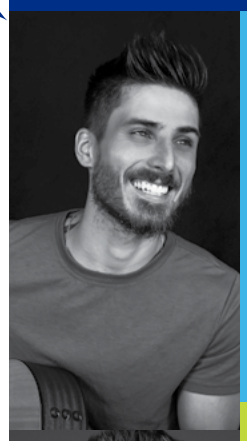

4 AOÛT

20 H INTÉRIEUR

KEVIN BAZINET ET SES INVITÉS

SPECTACLE INTÉRIEUR AVEC BOBBY BAZINI, MARJO, ANNIE VILLENEUVE, WILLIAM CLOUTIER, GABRIELLE DESTROISMAISONS ET SAMANTHA CHARBONNEAU VAUDEVILLE

5 AOÛT

14 H 30

EXPÉRIENCE DJ LE LOOP

ANIMATION ET MUSIQUE DE DJ

19 H

UNIFIED MOVEMENT

TROUPE DE DANSE

20 H

GALA NORD-DE-RIRE

AVEC MARIO TESSIER À L'ANIMATION ET RÉAL BÉLAND, KORINE CÔTÉ, YANNICK DE MARTINO, JEAN-THOMAS JOBIN, MICHELLE DESROCHERS, MAUDE LANDRY ET DOMINICK LÉONARD.

6 AOÛT

11 H INTÉRIEUR

LES COUPS DE CŒUR D'ARI CUI CUI

SPECTACLE JEUNESSE INTÉRIEUR

15 H 30

LÉGION

AVEC NOIR SILENCE, VILAIN PINGOUIN ET LES FRÈRES À CH'VAL

20 H

LES COWBOYS FRINGANTS

KEVIN BAZINET EN PREMIÈRE PARTIE

22 H 30

FEUX D'ARTIFICES DU 50E

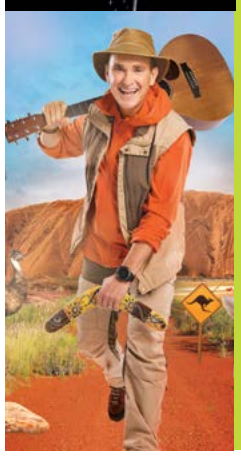

7 AOÛT

11 H INTÉRIEUR

ARTHUR L'AVENTURIER

SPECTACLE JEUNESSE INTÉRIEUR
AU BOUT DU MONDE EN AUSTRALIE

13 H 30

CARTER AND THE BOOMERS

AVEC SES INVITÉS JOËL DENIS, GILLES GIRARD, CHRISTINE CHARTRAND ET JEAN PARAY

50e ANNIVERSAIRE DE MIRABEL

SERVICE DE NAVETTES OFFERT POUR LE 50E !

Le 6 août prochain, un service de navettes sera offert afin de faciliter le stationnement et la circulation sur les routes menant au site du 50e.

COMMENT EN PROFITER ?

1 RENDEZ-VOUS DANS L'UN DES TROIS STATIONNEMENTS SUIVANTS:

- Stationnement de Bell Textron (A);
- Stationnement Complexe ICAR (B);
- Stationnement de la gare de Mirabel (C).

2 ATTENDEZ LA NAVETTE LÀ OÙ INDIQUÉ

3 PROFITEZ DES FESTIVITÉS

4 ATTENDEZ LA NAVETTE À L'ENDROIT INDIQUÉ SUR LE SITE DU VAL-D'ESPOIR POUR RETOURNER EN TOUTE SÉCURITÉ À VOTRE STATIONNEMENT INITIAL

Plus de détails sur le service de navettes suivront dans la prochaine édition du *Mirabel vous informe*.

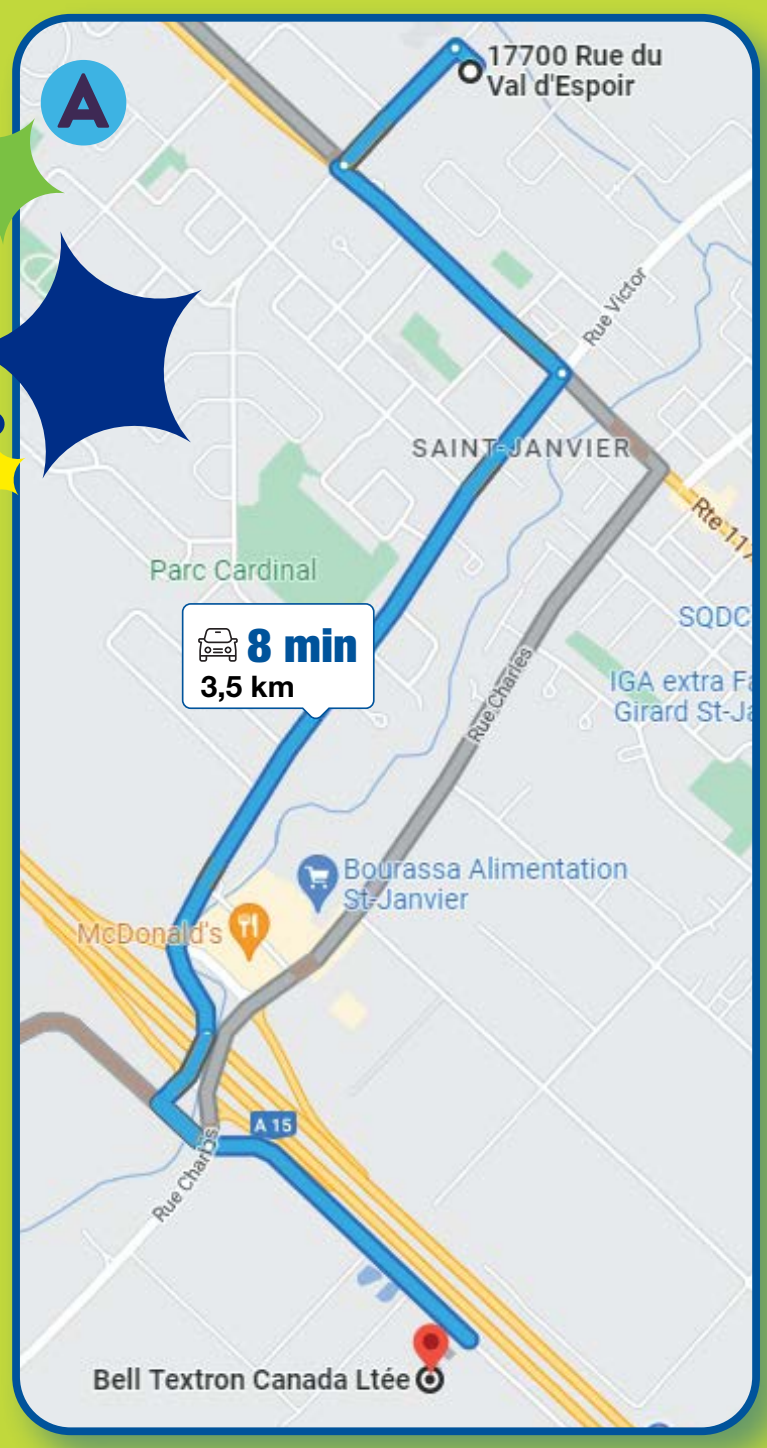

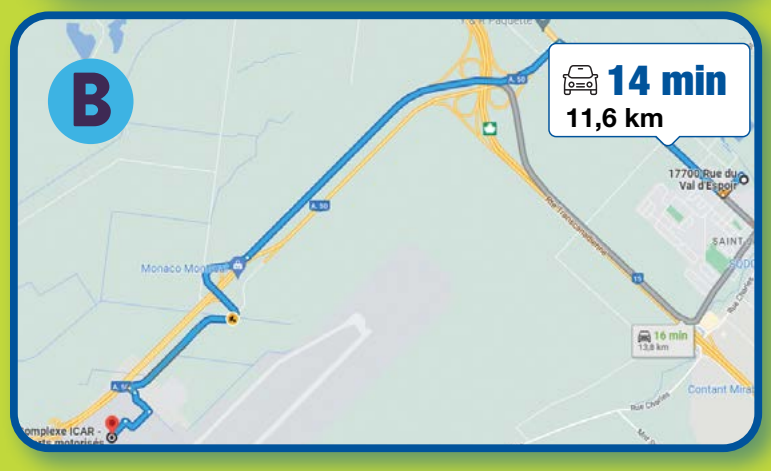

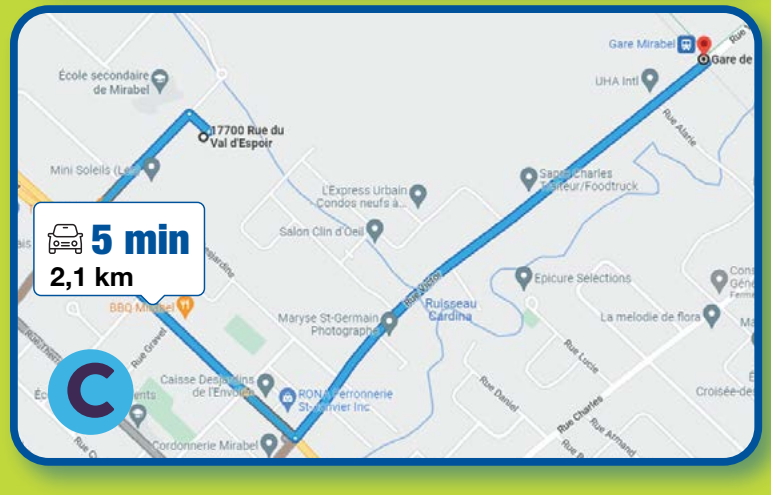

MIRABEL

exo

Les membres du Cercle de Fermières de Saint-Benoît.

Des membres du Cercle de Fermières de Saint-Augustin.

Des membres du Cercle de Fermières de Saint-Janvier.

Des membres du Cercle de Fermières de Saint-Canut.

Des articles produits par des membres du Cercle de Fermières de Saint-Janvier.

RECONNAISSANCE COMMUNAUTAIRE

Ensemble pour préserver l'histoire

IL Y A QUATRE CERCLES DE FERMIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE MIRABEL ET ILS PARTAGENT TOUS LE MÊME OBJECTIF, CELUI DE CONSERVER LES MÉTIERS TRADITIONNELS POUR REDONNER AUX GENS LES « CHOSES ANCIENNES ».

Dans une société qui va de plus en plus vite et qui tend à oublier son passé, très peu de choses semblent plus nécessaires que le travail effectué par les membres des Cercles de Fermières de Mirabel. Dans les secteurs de Saint-Janvier, de Saint-Canut, de Saint-Augustin et de Saint-Benoît, elles se rassemblent régulièrement pour ne pas perdre de vue d'où elles viennent, d'où nous venons tous.

En gardant bien vivantes les traditions de tissage, de tricot, de courtepointe et autres, elles contribuent d'une certaine façon à conserver la mémoire collective de la société d'une époque qui s'estompe rapidement parmi l'évolution accélérée des technologies et la dégradation des relations interpersonnelles.

Ce que le tricot et les activités similaires apportent aux personnes qui les pratiquent est le temps; le temps de converser, le temps de s'échapper, le temps d'en apprendre sur autrui. Ce temps, dédié à autre chose que soi-même, les fermières ne l'ont pas oublié et elles tentent de nous le rappeler à tous.

Le brillant compositeur et chef d'orchestre autrichien, Gustav Mahler, a affirmé que « la tradition n'est pas le culte des cendres, mais la préservation du feu. » C'est ce à quoi s'appliquent les fermières, à la préservation du feu, à la conservation de l'histoire. En les pratiquant et en les enseignant, elles s'assurent que les traditions perdurent et qu'elles puissent, en demeurant présentes dans la mémoire collective, porter le flambeau d'un temps plus simple.

Depuis juillet 2020, la Ville de Mirabel est fière d'avoir mis sur pied une politique de reconnaissance et de soutien aux organismes partenaires. Tout organisme communautaire, culturel ou sportif répondant aux critères de reconnaissance peut faire parvenir une demande de reconnaissance à la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire en utilisant le formulaire disponible dans la section « Organismes » du site Web de la Ville. Ensuite, faites parvenir votre formulaire complété à loisirs@mirabel.ca.

La Ville de Mirabel a besoin de vous !

Afin de capturer la beauté spectaculaire du territoire, la Ville fait appel à ses résidents pour photographier la biodiversité mirabelloise et imager son calendrier 2023. Le thème du concours photo de cette année se veut une réflexion du désir de la Ville d'entreprendre des démarches concrètes qui serviront à protéger les ressources naturelles et à préserver l'environnement.

Dans tous les secteurs de Mirabel, il est possible d'admirer une biodiversité qui fait l'envie des autres municipalités de la province. Les possibilités sont donc innombrables et les participants pourront donner libre cours à leur imagination.

Des animaux, des plantes, des nuages à la forme spéciale ou encore un cours d'eau bien vivant, Mirabel a tout à offrir aux admirateurs de la nature pour lesquels les options abondent. Les photos gagnantes serviront donc à créer le calendrier 2023 de Mirabel et des chèques de 100 $ seront remis aux photographes dont les clichés seront retenus.

Les personnes intéressées peuvent trouver toutes les informations relatives au concours sur la page Web mirabel.ca/concours-photo.

APPEL DE CANDIDATURES AU GALA MÉRITAS DE LA VILLE DE MIRABEL

Le Gala Méritas offre l'occasion unique de reconnaître et d'honorer les athlètes et les artistes mirabellois ayant réalisé une performance sportive, artistique ou culturelle exceptionnelle de calibre amateur ou s'étant démarqués au niveau local, régional, provincial, national ou international.

Vous désirez souligner l'accomplissement d'un individu ? Faites vite ! Vous avez jusqu'au 30 août ! Visitez la page Web mirabel.ca/gala-meritas.

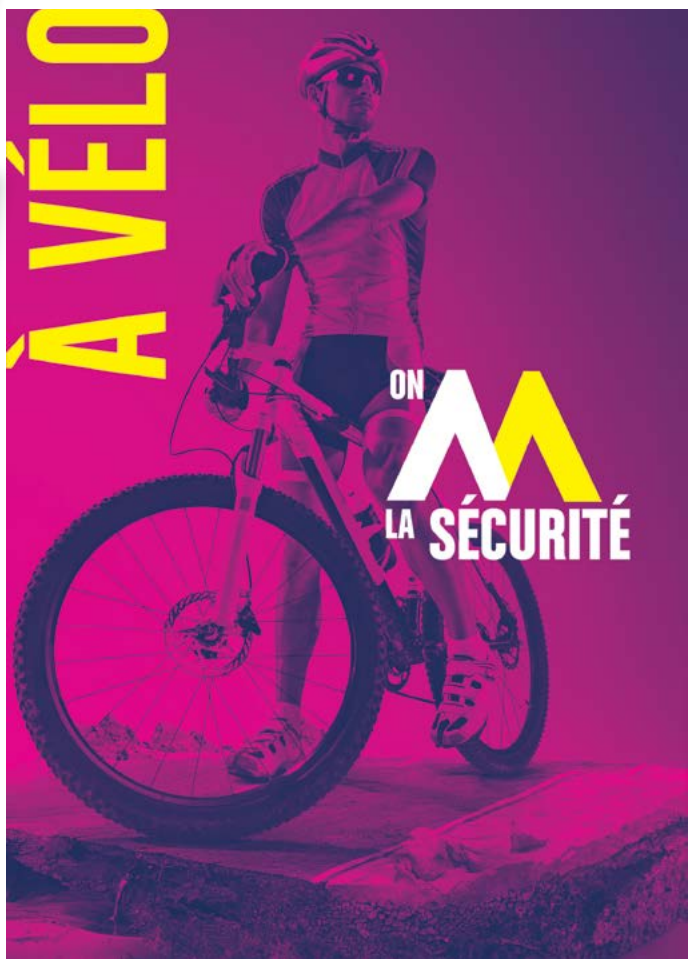

À vélo, on M la sécurité

Dans le cadre de la campagne *À vélo, on M la sécurité*, l'équipe des relations communautaires du Service de police de Mirabel tiendra un kiosque de prévention-sensibilisation le 30 juillet prochain en avant-midi à proximité de la piste cyclable du P'tit Train du Nord, à l'intersection des rues Charles et Félix-Leclerc dans le secteur de Saint-Janvier.

Tous les détails sur la campagne sont disponibles à la page Web mirabel.ca/velo.

L'équipe de hockey féminin des Laurentides gagnante du Championnat de hockey féminin Tanguay 2022

Des jeunes hockeyeuses à la conquête du Québec

Du 1er au 3 juillet dernier à Rimouski, une équipe de hockey féminin des Laurentides s'est imposée lors du Championnat de hockey féminin Tanguay. Ce tournoi, qui remplaçait celui des Jeux du Québec d'hiver 2022, a donc réuni les meilleures équipes de la province.

Pour remporter la médaille d'or, l'équipe des Laurentides a pu compter sur deux joueuses et deux entraîneurs de Mirabel. Les jeunes hockeyeuses Maïka Gauthier et Rafaële Lizotte, ainsi que les entraîneurs Charles Dupéré et Marilou Bezeau-Tremblay ont contribué au succès de l'équipe.

La Ville est fière de ces joueuses et de leurs entraîneurs qui, affirme le président de l'Association Hockey Feminin des Laurentides, Kristopher Brunies, ont espoir de conserver le titre au Jeux du Québec en mars 2023.

Mme Anick Éthier

Des fleurs depuis 20 ans et pour toutes occasions

Anick Éthier a ouvert *Jardin d'Anick* en juin 2002 à Saint-Augustin. Vingt ans plus tard, elle se dédie toujours au succès de son entreprise familiale qui, en deux décennies, a eu le temps de grandir et de se diversifier.

En entrant dans *Jardins d'Anick*, la première chose que le client aperçoit est une fresque murale de fleurs à l'arrière du magasin, tout près d'où Mme Éthier a placé son bureau. C'est là, dit-elle, qu'elle s'installe tous les matins, parfois avant l'aube, pour effectuer la comptabilité et la paperasse de son entreprise. Elle peut ainsi passer le reste de la journée à créer des bouquets ou à effectuer des commandes.

Ce n'est cependant pas tout ce que son entreprise a à offrir. Mme Éthier vend également des chandelles aux odeurs subtiles et enivrantes, des produits naturels de soin du corps, des friandises exotiques au saveurs nouvelles, des mélanges pour boissons chaudes succulentes et d'autres produits uniques. Mais ce seront toujours fleurs qui auront son cœur.

Les fleurs qui ont le plus de signification sont celles qui sont offertes pour aucune raison spécifique. Elles disent simplement : « J'ai pensé à toi aujourd'hui. » Elles témoignent d'un amour qui n'a pas besoin d'occasion spéciale pour être exprimé. Peu importe la raison ou les circonstances, tous pourront trouver le bouquet qui leur convient chez *Jardin d'Anick*.

La directrice du Service de la bibliothèque, Mme Sarah Germain (gauche), accompagnée de la présidente du Club Optimiste de Saint-Janvier, Mme Linda Cardinal.

Le Club Optimiste de Saint-Janvier encourage la lecture

Le Service de la bibliothèque de Mirabel a reçu une généreuse donation de la part de son partenaire, le Club Optimiste de Saint-Janvier. La contribution, d'un total de 2 000 $, contribuera à maintenir et à bonifier les activités du Club de lecture estival, qui est une initiative tant appréciée par les jeunes de 0 à 12 ans.

Le Club de lecture estival encourage les jeunes à lire pendant l'été, période pendant laquelle ils sont en vacances et n'ont pas de lecture assignée.

Les compétences en lecture sont fondamentales dans la réussite scolaire et le Service de la bibliothèque, avec le Club de lecture estival, cherche à inciter les jeunes à lire afin de non seulement les équiper pour réussir en classe, mais aussi pour apprécier les grands plaisirs que peuvent leur offrir des livres de toutes sortes.

Mamans en Forme à MIRABEL

Juillet et août 2022

REMPLIR SON SAMEDI D'ÉNERGIE

– AVEC CARDIO PLEIN AIR –

CARDIO FIT FAMILLE - 9 h à 9 h 45

Pour toute la famille et c'est gratuit !

Tous les samedis du 9 juillet au 20 août !

9 juillet – Centre culturel du Domaine-Vert Nord
17530, rue Jacques-Cartier, Domaine-Vert Nord
Point de rencontre : À l'arrière du centre culturel, près des modules de jeux.

16 juillet et 6 août – Centre culturel Patrick-Lepage
9960, boulevard de Saint-Canut, Saint-Canut
Point de rencontre : À l'arrière du centre culturel, au fond du terrain de baseball.

23 et 30 juillet, 13 et 20 août – Centre culturel Jean-Laurin
8475, rue Saint-Jacques, Saint-Augustin
Point de rencontre : À l'arrière du poste de pompier, sur le terrain de soccer.

AUCUN MATÉRIEL REQUIS.
Amène ta bouteille d'eau ! Plaisir garanti !
L'activité aura lieu à l'intérieur en cas de mauvaise température.
Rejoins-nous sur **Facebook** : **Mamans en Forme à Mirabel**
Ou par courriel : mamandemirabel@gmail.com
Ou par téléphone ou message texte :
Sandrine 514 616-1301 ou Sylvianne 514686-3149

VARI-ÉTÉ N° 5

LE 26 JUILLET À **19 H**

THE SINGING PIANOS

Centre culturel du Domaine-Vert Nord
17530, RUE JACQUES-CARTIER (SECTEUR DU DOMAINE-VERT NORD)

En cas de pluie, le spectacle aura lieu à l'intérieur du centre culturel du Domaine-Vert Nord.

Consultez notre page Facebook quelques heures avant l'événement pour connaître le lieu du spectacle, selon les conditions météorologiques.

MIRABEL

LE 2 AOÛT À **19 H**

MOPPI ET MÉLODIE

Parc de la Montagne
16655, RUE DES QUATRE-SAISONS (SECTEUR DE MIRABEL-EN-HAUT)

En cas de pluie, le spectacle aura lieu au gymnase de l'école Mer-et-Monde, au 16905, rue de l'Ambre.

VARI-ÉTÉ N° 6

Consultez notre page Facebook quelques heures avant l'événement pour connaître le lieu du spectacle, selon les conditions météorologiques.

MIRABEL

VARI-ÉTÉ N° 7

LE 9 AOÛT À **19 H**

LAURENCE SAINT-MARTIN

Centre culturel Patrick-Lepage
9950, BOULEVARD DE SAINT-CANUT (SECTEUR DE SAINT-CANUT)

En cas de pluie, le spectacle aura lieu à l'intérieur du centre culturel Patrick-Lepage.

Consultez notre page Facebook quelques heures avant l'événement pour connaître le lieu du spectacle, selon les conditions météorologiques.

MIRABEL

Mirabel, on M y travailler!

La Ville de Mirabel se hisse au 6e rang des villes québécoises où il fait bon vivre. Comptant plus de 60 000 citoyens, parmi les plus jeunes de la province, Mirabel est la 18e ville en importance au Québec. Sur son immense territoire se côtoient des secteurs agricole, résidentiel, commercial et industriel.

Elle se positionne au 1er rang des villes de plus de 40 000 habitants au Québec pour le taux de vitalité économique et affiche le taux de croissance des travailleurs le plus élevé au Québec.

À Mirabel, on M la vie!

POUR POSTULER

Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises au www.mirabel.ca, sous :

Services › Services en ligne › Postuler en ligne

Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

Les postes sont affichés pour une période de sept jours à partir de cette édition, à moins d'avis contraire.

OFFRES D'EMPLOIS

LE CONCOURS POUR LES POSTES SUIVANTS SERONT OUVERTS JUSQU'AU 26 JUILLET INCLUSIVEMENT. LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR CEUX-CI PEUVENT CONSULTER TOUS LES DÉTAILS À LA PAGE WEB MIRABEL.CA/EMPLOIS.

POLICIER – SERVICE DE LA POLICE

Tu souhaites t'impliquer auprès de la communauté et faire une différence afin de contribuer à maintenir l'ordre, tu désires travailler dans une Ville en pleine expansion ? En plus de s'acquitter d'autres tâches, la personne qui occupe ce poste :

- assure la protection de la population;
- veille à la détection et à la prévention du crime;
- maintient la loi et l'ordre.

SURVEILLANT DU PATINAGE ET DU HOCKEY LIBRE – SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Tu as de l'entregent et de l'initiative, tu aimes le service à la clientèle et surtout, tu aimes patiner ? En plus de s'acquitter d'autres tâches, la personne qui occupe ce poste :

- effectue la surveillance de l'activité de patinage libre;
- collecte l'argent des joueurs du hockey libre (s'il y a lieu);
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

APPARITEUR-CONCIERGE – SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Tu aimes le contact avec le public et les activités de loisirs et tu désires travailler pour une Ville? En plus de s'acquitter d'autres tâches, la personne qui occupe ce poste :

- accueille la clientèle et assure l'ouverture et la fermeture des portes pour les activités dans les centres culturels ou les écoles;
- prépare les salles pour les différentes activités;
- exécute des tâches de conciergerie.

Appel d'offres

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN CIRCUIT PUMPTRACK AMOVIBLE PARC PAGER, SAINT-HERMAS

N/RÉF. : G7 115 U3 N15646 (2022-056)

La Ville de Mirabel désire recevoir des prix pour la fourniture et l'installation d'un circuit pumptrack amovible au parc Pager, dans le secteur de Saint-Hermas.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site web du système électronique d'appels d'offres en ligne (www.seao.ca). La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées.

Les enveloppes devront être adressées au Service du greffe et reçues **au plus tard le 1er août 2022 au Service du greffe, à 11 heures** (heure de l'horodateur de la Ville de Mirabel), 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, Québec, J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@ville.mirabel.qc.ca au plus tard le 20 juillet 2022 sur le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Michael Meilleur, responsable de l'appel d'offres au 450 475-8656, poste 4263.

Appel d'offres

SERVICE DU GÉNIE

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES SUR LA RUE GEORGES-LOUIS-VÉZINE À PARTIR DE LA RUE HÉLEN-BRISTOL SUR UNE DISTANCE D'ENVIRON 500 MÈTRES.

N/RÉF.: X3 N15809 (2022-057)

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site internet du Système électronique d'appel d'offres (ci-après appelé « SÉAO ») à l'adresse suivante : www.seao.ca.

Pour toute demande supplémentaire, veuillez communiquer avec le responsable de l'appel d'offres, soit monsieur Vincent Bouré, ingénieur pour l'Équipe Laurence inc. au 450 227-1857, poste 222 ou par courriel, à l'adresse suivante : vboure@equipelaurence.ca

Les enveloppes de soumissions devront être adressées au Service du greffe et **reçues au plus tard le 18 août 2022, à 11 h**, heure en vigueur à l'horodateur de la Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@mirabel.ca, au plus tard le 3 août 2022, en utilisant le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par la soussignée greffière que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le **8 août 2022 à 19 heures, à la salle attenante au presbytère de l'église Sainte-Scholastique, 10145, rue Saint-Vincent, secteur de Sainte-Scholastique**, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération les demandes de dérogation mineure suivantes :

Propriété située au 10980, rue de la Topaze, secteur de Mirabel-en-Haut (2022-021) :

Afin de permettre :

- l'implantation d'une habitation résidentielle, de type unifamilial isolé :
  - ayant une marge latérale gauche de 5,90 mètres, alors que le règlement exige une marge latérale minimale de 6 mètres;
  - ayant une marge latérale droite de 5,95 mètres, alors que le règlement exige une marge latérale minimale de 6 mètres;
- l'implantation d'un tennis :
  - ayant une distance de 5,2 mètres avec la ligne arrière, alors que le règlement exige une distance arrière minimale de 5,5 mètres avec une ligne arrière;
  - ayant une distance de 1,89 mètre avec le bâtiment principal, alors que le règlement exige une distance minimale de 2 mètres avec un bâtiment principal;
- l'implantation d'une terrasse au sol ayant une distance de 1,6 mètre avec la ligne latérale gauche, alors que le règlement exige une distance minimale de 4,5 mètres avec une ligne latérale;
- l'implantation d'un spa ayant une distance 4 mètres avec la ligne latérale gauche, alors que le règlement exige une distance minimale de 4,5 mètres avec une ligne latérale;
- l'implantation d'un gazébo :
  - ayant une distance de 3,7 mètres avec la ligne latérale gauche, alors que le règlement exige une distance minimale de 4,5 mètres avec une ligne latérale;
  - ayant une distance de 1 mètre avec le bâtiment principal, alors que le règlement exige une distance minimale de 2 mètres avec un bâtiment principal.

Propriété située au 12275, rue Helen-Bristol, secteur de Sainte-Scholastique (2022-034) :

Afin de permettre :

- l'installation d'une (1) enseigne à plat sur le mur avant principal (Autoroute 50 (élévation nord)) ayant une superficie de 26,76 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie maximale de 10 mètres carrés pour une enseigne à plat;
- l'installation d'une 2e enseigne à plat sur le mur avant secondaire (rue Irénée-Vachon (élévation sud)) ayant une superficie de 26,76 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie maximale de 10 mètres carrés pour une enseigne à plat;
- l'installation d'un total de 17 enseignes à plat réparties sur le mur et les portes du quai de chargement de l'élévation avant secondaire (rue Irénée-Vachon (élévation sud)), alors que le règlement autorise l'installation d'une (1) seule enseigne à plat sur le mur avant secondaire d'un établissement situé à l'extrémité d'un bâtiment faisant face à deux rues et regroupant deux ou plusieurs établissements;
- l'installation de 16 enseignes à plat réparties sur les portes du quai de chargement de l'élévation avant secondaire (rue Irénée-Vachon (élévation sud)), alors que le règlement autorise l'installation d'une enseigne à plat sur un mur seulement.

Propriété située à l'intersection des rues Lauzon et de la Piscine (lot 6 452 703 – no 1), secteur de Saint-Antoine (2022-035) :

Afin de permettre la création d'un terrain de coin de rue ayant une largeur de 16,76 mètres, alors que le règlement exige une largeur minimale de 18 mètres pour un terrain de coin, desservi.

Propriété située sur la rue Lauzon (lot 6 452 703 – no 2), secteur de Saint-Antoine (2022-036) :

Afin de permettre la création d'un terrain de rangée ayant une largeur de 13,72 mètres, alors que le règlement exige une largeur minimale de 15 mètres pour un terrain de rangée, desservi.

Propriété située au 15733, rue Lauzon, secteur de Saint-Antoine (2022-037) :

Afin de permettre :

- l'agrandissement d'un garage isolé ayant une profondeur de 17,1 mètres, alors que le règlement autorise une profondeur maximale de 12,9 mètres pour un garage isolé, soit deux fois la dimension de la largeur de 6,45 mètres;
- l'implantation d'un garage isolé ayant une superficie d'implantation de 110,82 mètres carrés sur un terrain d'une superficie de 2 105,4 mètres carrés, alors que le règlement autorise une superficie d'implantation maximale de 80 mètres carrés pour un garage isolé, soit la superficie d'implantation du bâtiment principal;
- l'implantation d'un nouvel abri d'auto attenant à un garage isolé, alors que le règlement exige une distance minimale de 1,0 mètre entre un abri d'auto et un garage isolé;
- l'implantation d'un abri d'auto :
  - ayant une distance de moins de 1,0 mètre avec la remise, alors que le règlement exige une distance minimale de 1,0 mètre entre un abri d'auto et un autre bâtiment accessoire isolé;
  - ayant une profondeur de 8,59 mètres, alors que le règlement autorise que la profondeur maximale d'un abri d'auto n'excède pas 7,3 mètres, soit deux fois la dimension de la largeur de 3,65 mètres;
- la construction d'un abri d'auto attenant au garage isolé ayant une hauteur de 7,01 mètres, alors que le règlement autorise une hauteur maximale de 5,48 mètres pour un abri d'auto, sans jamais dépasser la hauteur du bâtiment principal.

Propriété située sur la côte des Anges (lot 6 484 154), secteur de Saint-Augustin (2022-042) :

Afin de permettre :

- l'implantation d'une habitation résidentielle, de type unifamilial isolé :
  - ayant une marge latérale gauche de 2,2 mètres, alors que le règlement exige une marge de recule latérale minimale de 4,5 mètres pour une habitation résidentielle, de type unifamilial isolé;
  - ayant un total des deux (2) marges latérales de 6,8 mètres, alors que le règlement exige un total des deux (2) marges latérales minimal de 9 mètres pour une habitation résidentielle, de type unifamilial isolé.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur ces demandes.

Donné à Mirabel, ce 13 juillet 2022

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS NUMÉROS S-2447 ET 2529

Avis est donné :

Que le règlement de remplacement numéro **S-2447** modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de façon à :

- agrandir l'aire d'affectation « Urbaine » à même une aire d'affectation « Récréative », dans le secteur de Saint-Canut, et prévoir des dispositions particulières afin d'y permettre uniquement des usages institutionnels, récréatifs ou sportifs;
- modifier les fonctions permises dans une portion de l'affectation « Récréative » dans le secteur de Saint-Canut,

est entré en vigueur le 27 juin 2022 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Que le présent règlement est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, tel qu'il appert d'une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 23 juin 2022.

Également, le règlement est réputé conforme au plan métropolitain, par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), en vertu du quatrième (4e) alinéa de l'article 53.11.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), soit en date du 27 juin 2022.

Que le règlement numéro **2529** modifiant le règlement numéro 1913 *Concernant les alarmes et les interventions non fondées en matière d'incendie et de police et pourvoyant à une tarification, afin de remplacer la clause de pénalité et d'ajouter des modalités concernant des récidives pour les interventions des services municipaux d'incendie et de police*, afin d'ajouter des amendes au niveau des récidives pour les interventions des services municipaux d'incendie et de police est entré en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi, soit le 13 juillet 2022.

Avis est aussi donné que ces règlements sont déposés au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h. Les avis publics de ces règlements peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville.

Donné à Mirabel ce 13 juillet 2022

La greffière, Me Suzanne Mireault, avocate

50e ANNIVERSAIRE DE MIRABEL

6 AOÛT

15 H 30

LÉGION

**AVEC NOIR SILENCE,
VILAIN PINGOUIN ET LES FRÈRES À CH'VAL**

VILAIN PINGOUIN

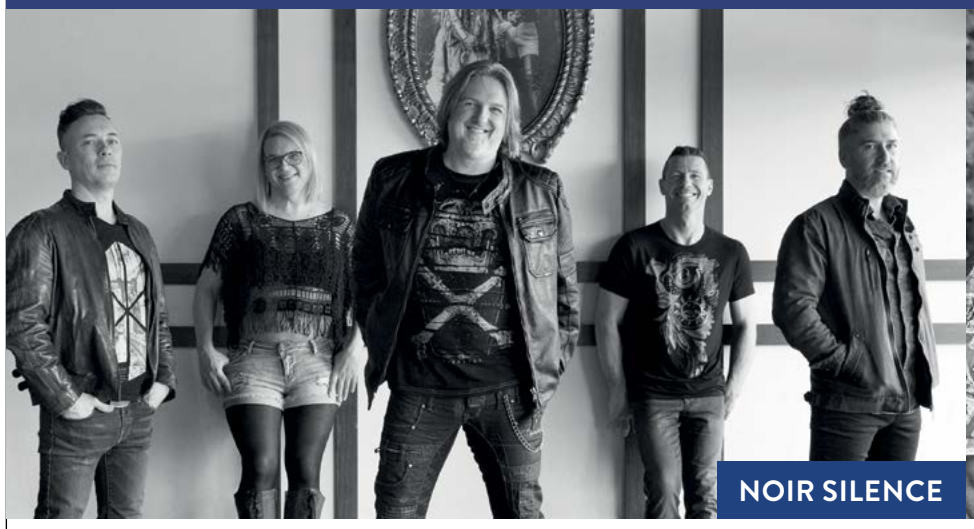

NOIR SILENCE

LES FRÈRES À CH'VAL

COMPLEXE DU VAL-D'ESPOIR

17700, RUE DU VAL-D'ESPOIR
(SECTEUR DE SAINT-JANVIER)

Pour plus de détails sur la programmation,
visitez le **mirabel.ca/50ans**.

On aime la vie depuis 50 ANS
MIRABEL